



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 74817

Texte de la question

Mme Marisol Touraine attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la politique du fret de la SNCF et les problèmes que rencontre le fret ferroviaire en France. L'une des conclusions du Grenelle de l'environnement était de rééquilibrer les modes de transports de la route vers le rail, en développant le fret ferroviaire de plus de 25 % d'ici 2012. Pourtant depuis 2003, le fret ferroviaire subit de nombreux plans de déstructuration. Ainsi, 4 gares de triages et 70 gares principales ont été fermées entre 2003 et 2006, de nombreux trafics jugés insuffisamment rentables financièrement ont été abandonnés et des infrastructures ferroviaires ont été démantelées. Alors que la SNCF transportait 50 milliards de tonnes au kilomètre en 2003, elle est passée à 37 milliards de tonnes au kilomètre fin 2008. De plus, la politique constante de diminution du trafic par « wagon isolé » va se traduire par un nouveau report massif du transport ferroviaire vers le transport routier. En Indre-et-Loire, cela représente des dizaines de milliers de camions supplémentaires sur les axes routiers du département. Cette situation est en parfaite contradiction avec les intentions affichées par le Gouvernement, notamment celles contenues dans le cadre du Grenelle de l'environnement, de développer le fret ferroviaire afin de réduire les impacts environnementaux considérables du transport, en particulier les nuisances résultant des émissions de gaz à effet de serre. Aussi, elle lui demande comment le Gouvernement entend oeuvrer pour le rétablissement de l'équilibre entre le transport de fret ferroviaire et le transport de fret routier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a présenté, le 16 septembre 2009, un plan d'engagement national pour le fret ferroviaire. Ce programme montre l'ambition de l'État pour donner un nouveau souffle au fret ferroviaire. Il s'inscrit dans la droite ligne du Grenelle de l'environnement qui a fixé l'objectif de porter la part des modes de transports alternatifs à la route de 14 % à 25 % à l'horizon 2022. Ce programme correspond, à terme, à une réduction annuelle de plus de 2 millions du nombre de poids lourds sur les routes françaises et permettra d'éviter l'émission de plus de 2 millions de tonnes de CO2 par an. Cet engagement national porte sur un investissement global en faveur du fret ferroviaire de plus de 7 Md d'ici à 2020, auxquels s'ajoutera un Md investis par la SNCF au service du même objectif. En effet, le Gouvernement a demandé à la SNCF de s'engager résolument dans le développement du fret ferroviaire, d'investir dans les solutions innovantes de transport de marchandises telles que les autoroutes ferroviaires, le transport combiné, le fret à grande vitesse et les opérations de logistique urbaine et de favoriser l'émergence d'opérateurs ferroviaires de proximité. La SNCF devra également consolider et renforcer sa part de marché sur les flux massifs industriels où le mode ferroviaire a toute sa pertinence. Le Gouvernement est particulièrement attentif à ce que les actions proposées par la SNCF, tout en répondant aux objectifs d'amélioration économique et organisationnelle de Fret SNCF, permettent à cette entreprise publique de rester un acteur majeur de la politique de report modal. En cohérence avec cet engagement national, la SNCF finalise actuellement son projet de schéma directeur industriel et managérial pour un nouveau transport ferroviaire écologique de marchandises. Concernant l'activité « wagons isolés », ce schéma s'appuiera sur une

organisation de transport qui comportera des services sur mesure pour les produits industriels lourds, encombrants et dangereux et des trains composés de wagons « multi lots, multi clients » acheminés entre deux plates-formes. Ces plates-formes seront principalement approvisionnées par le mode ferroviaire. Les décisions concernant la localisation des plates-formes ne sont pas encore arrêtées. Tout en prenant en compte des considérations d'ordre économique et social, ce réseau de plates-formes sera principalement défini en fonction des besoins exprimés par les chargeurs, clients actuels ou potentiels de Fret SNCF. Cette adaptation sera progressive sur une période de deux ans. Le Gouvernement est également très vigilant sur la dimension territoriale des réformes envisagées par la SNCF qui doivent prendre en compte un objectif de desserte du territoire correspondant aux besoins économiques et écologiques de notre pays. La direction de la SNCF s'est ainsi engagée à mettre en place, en concertation avec les acteurs économiques et politiques locaux, des dispositifs d'accompagnement de son schéma directeur pour le transport de marchandises, au service des territoires. La délégation à l'aménagement des territoires ferroviaires (DATF), créée au sein de la SNCF en fin d'année 2009, a pour mission d'organiser les échanges avec les acteurs économiques, politiques et institutionnels locaux en vue de répondre aux attentes des entreprises et de favoriser tous les projets de développement. Dans chaque région, elle est représentée par un délégué régional qui est l'interlocuteur privilégié pour échanger sur les différents axes de développement ferroviaire pouvant être mis en oeuvre. Enfin, en termes de report modal de la route vers le fret, le département d'Indre-et-Loire, situé sur un des axes majeurs d'échanges entre le Nord, l'Est, le Sud-Ouest et l'Espagne, devrait bénéficier du développement attendu du transport combiné, s'inscrivant dans l'objectif national de doublement du trafic combiné d'ici 2020. En outre, l'autoroute ferroviaire Atlantique, qui sera mise en service d'ici deux ans entre le sud de l'Aquitaine, l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais proposera une nouvelle solution de report modal en permettant le transport sur les trains d'un nombre important de camions, aujourd'hui en transit sur l'itinéraire autoroutier ouest français.

Données clés

Auteur : [Mme Marisol Touraine](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74817

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3229

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6967